



**DECLARATION LIMINAIRE
MOUVEMENT DE MUTATION DES INSPECTEURS au 01/09/2018
CAPL DU 09/06/2018**

Monsieur le Président,

Lors des dernières mobilisations à la DGFIP, les agents ont démontré toute leur détermination pour faire entendre leur mécontentement et leur colère face aux décisions du gouvernement. Les collègues ont également exprimé leurs inquiétudes face à **CAP 2022**, véritable offensive contre le service public, le statut général et les statuts particuliers, qui nous promet du sang et des larmes et l'abandon pur et simple de missions au secteur marchand.

Depuis le 12 juin, le gouvernement fait feu de tout bois dans ses annonces :

- élargissement du recours au contrat « pour assouplir les contraintes et favoriser les mobilités »
- refonte de la rémunération par une remise à plat complète et la généralisation de la rémunération au mérite au niveau collectif et individuel
- faciliter les mobilités à l'intérieur et hors de la fonction publique, notamment avec des plans de départ volontaire
- régression du dialogue social avec la suppression des CHSCT et des CAP vidées de leurs substances, notamment en matière de mutations
- un nouveau gel du point d'indice pour 2019 !

FO DGFIP 83 s'oppose à toutes ces mesures proposées pour les raisons suivantes :

- le développement des contrats va précariser les personnels de la fonction publique. C'est donc une société avec plus de précarité que le gouvernement nous propose
- le salaire au mérite se développera au détriment d'une garantie de dérouler une carrière
- la mobilité et les inquiétants plans de départs volontaires seront liés aux suppressions de missions et aux restructurations. Cette mobilité sera donc subie et non pas choisie !
- la remise en cause de la prévention et de la protection des agents (CHSCT)
- la remise en cause des droits et garanties des agents dans les CAP actuelles
- depuis 2010, cela fera 8 ans de gel du point et de pertes du pouvoir d'achat !
- pour **FO**, défendre et promouvoir le Statut, c'est défendre la République une et indivisible, en lui assurant démocratiquement une neutralité au service de tous et donc de chacun.

Et, pour fêter les 10 ans de la DGFIP, la **Cour des Comptes**, bras armé du gouvernement, vient de sortir, comme par hasard maintenant, un rapport appelant la DGFIP à « accélérer sa transformation » par un resserrement radical de son réseau. **Les structures de moins de 10 emplois seraient visées...**

D'ores et déjà, l'objectif affiché du gouvernement est de supprimer 50 000 emplois dans la Fonction Publique d'État. Il se murmure que la DGFIP pourrait être mise à contribution à hauteur de **20 000 suppressions d'emplois**...voire 30 000...! Ces chiffres vertigineux nous font craindre le pire.

Ces suppressions s'ajouteront à la pénurie d'effectifs qui est déjà criante puisque, depuis 2002, notre administration a vu ses effectifs réduits de plus de 32 000 agents, dont plus de 22 000 depuis la fusion.

Années après années, ce sont de véritables **plans sociaux** qui ne disent pas leur nom et qui asphyxient totalement les services, avec des conséquences désastreuses sur les conditions de travail des collègues.

Pour résister, la DGFIP fusionne, regroupe, concentre afin de pouvoir continuer à assurer ses missions de service public le moins mal possible.

Pour aider la DGFIP dans son combat héroïque, le Directeur Général a décidé la modification des règles de gestion en matière de mutation.

Pour notre syndicat, le maintien des missions, du réseau et l'arrêt des suppressions d'emplois sont un préalable pour que nos règles de gestions redeviennent opérantes.

FO DGFIP 83 revendique l'appel de l'ensemble des listes complémentaires de tous les grades afin de combler partiellement le déficit chronique du nombre d'agents.

Au-delà, **FO DGFIP 83** exige à minima le comblement des emplois à hauteur des vacances et un recrutement permettant d'assurer un service public de qualité et de meilleures conditions de travail pour les collègues.

Pour conclure, le propre d'une organisation syndicale est de porter et faire aboutir ses revendications.

FO DGFIP 83 rappelle son attachement à des règles de gestion qui profitent à tous les agents :

- La création de 2 mouvements de mutation par an
- Une affectation la plus fine possible à l'issue des CAPL compétentes
- La suppression des affectations ALD
- Le rétablissement du droit au retour dans le département pour les agents promus de C en B
- Le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur de la priorité

avec, en préalable, l'arrêt des suppressions d'emplois et la création de postes à hauteur des besoins des services.

Les élus FO DGFIP 83, forts du syndicalisme libre et indépendant de FORCE OUVRIERE depuis 70 ans, continueront inlassablement à se battre pour tous les agents et toutes les missions de la DGFIP et pour le Service public républicain au service de tous et non des seuls « premiers de cordée » !

